

Question : Problèmes de sécurité (Sécurité des bâtiments ouverts au public, arrêté de péril, nuisances olfactives...) ? Qui contacter ?

**Préfecture de Police  
12-14 quai de Gesvres  
75195 Paris Cedex 04**

Ou par téléphone :

Sécurité des bâtiments ouverts au public (écoles, commerces, etc.)  
Bureau de la prévention, la sécurité et l'accessibilité du public (B.P.S.A.P.).  
Tél : 01 49 96 35 07 ou 01 49 96 35 08

Arrêté de péril, sécurité des locaux contre l'incendie, le risque de destruction, architectes de sécurité  
Bureau de la Sécurité de l'Habitat  
Tél : 01 49 96 34 67 (secrétariat)

Nuisances olfactives  
Bureau des Actions contre les nuisances  
Tél : 01 49 96 34 18